

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 18 novembre 2021, à 20 h, à l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6
Conseiller(ère) siège no 1- Vacant

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-11-164

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE nous sommes présentement en zone verte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit en présentielle avec un nombre d'utilisateurs restreints à 25 incluant les membres du conseil, priorisant en premier lieu un membre par famille, et la directrice générale et que toutes les normes sanitaires en vigueur s'appliquent.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20h01

2021-11-165

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 18 novembre 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
5 octobre 2021

Communiqués et correspondance

Aucune correspondance

4. Administration et finances

- 4.1. Liste des comptes à payer
- 4.2. Autorisation au maire Patrice Morin ou son substitut de signer pour la municipalité.
- 4.3. Nomination des maires suppléants 2022 aux séances municipales et de la MRC.
- 4.4. Adoption des dates de séances du conseil de 2022.
- 4.5. Renouvellement du forfait téléphonique DHC Avocats.
- 4.6. Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise Municipale FQM 2022.
- 4.7. Renouvellement ADMQ Association des Directeurs Municipaux du Québec avec assurance en 2022.
- 4.8. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2021.
- 4.9. Autorisation d'utiliser un montant du surplus au budget 2022.

5. Législation

- 5.1. Gel des salaires des élus.
- 5.2. Nomination des élus aux différents comités administratifs, municipal et régional.

6. Aménagement et Urbanisme

- 6.1. Demande CPTAQ pour lotissement.
- 6.2. Nomination au nouveau comité de consultation d'urbanisme CCU.
- 6.3. Budget pour sentiers municipaux.

7. Travaux Public

- 7.1. Engagement d'un nouvel employé au travaux public.
- 7.2. Entretien déneigement trottoirs à l'édifice municipal.

8. Sujet Divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10 Période de questions

11 Levée de la séance

Le maire informe que la directrice générale, secrétaire-trésorière a ajouté au point divers les points suivants :

8.1 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 128-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

8.2 ADOPTION- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 128-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

8.3 Autorisation d'imprimer chez Graphitek.

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

2021-11- 166

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité depuis plus de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée.

COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

Aucune correspondance

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-11- 167

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	28 264.13 \$
Infractions	245.00 \$
Location salle	525.00 \$
Divers (PAVL Entretien route locale)	65 818.00 \$
Total	94 852.13 \$

Dépenses

Paies élus	2 460.35 \$
Salaires employés	5 949.51 \$
Comptes payés	49 566.28 \$
Paiement émis	7 744.26 \$
Total	65 720.40 \$

Adoptée

2021-11- 168

4.2 Autorisation au maire Patrice Morin ou son substitut de signer pour la municipalité.

ATTENDU QUE monsieur Patrice Morin est notre nouveau maire depuis le 19 octobre dernier et que par conséquent il devra signer avec la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Maddington Falls tout document pour le bon fonctionnement de notre municipalité en tant que maire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Maddington Falls autorise monsieur Patrice Morin à signer avec la directrice générale les chèques, les procès-verbaux et les documents nécessaires au bon fonctionnement de notre municipalité.

QU'en son absence, le conseiller Gaétan Légaré pourra signer à sa place.

Adoptée

2021-11- 169

4.3 Nomination des maires suppléants 2022 aux séances municipales et de la MRC d'Arthabaska.

CONSIDÉRANT QUE les maires suppléants doivent être nommés pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les maires suppléants de 2022 comme suit :

Mme Eve-Lyne Marcotte pour les mois de janvier et juillet,
Mme Denise Houle pour les mois de février et août,
M. Steven R, Deshaies pour les mois de mars et septembre,
M. Gaétan Légaré pour les mois d'avril et octobre,
M. Bernard Philipps pour les mois de mai et novembre,
Conseiller(ère) # 1 pour les mois de juin et décembre.

QUE M Bernard Philipps est nommé à titre de maire suppléant auprès de la MRC D'Arthabaska pour l'année 2022.

Adoptée

2021-11- 170

4.4 Adoption des dates de séances du conseil de 2022.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*, exige que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances auront lieu à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261 N à Maddington Falls.

Et d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls pour l'année 2022 comme suit :

11 janvier	1 février
1 mars	5 avril
3 mai	7 juin
5 juillet	16 août
13 septembre	4 octobre
1 novembre	6 décembre

Adoptée

4.5 Renouvellement du forfait téléphonique DHC Avocats.

2021-11- 171

CONSIDÉRANT QUE le forfait téléphonique et la vérification des procès-verbaux avec la firme DHC Avocats vient à échéance le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme DHC Avocats nous offre le même forfait pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce forfait est au montant de 650 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de renouveler le forfait avec la firme DHC Avocats pour un montant de 650 \$ plus les taxes applicables pour 2022.

Adoptée

4.6 Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise Municipale FQM 2022.

2021-11-172

CONSIDÉRANT QU'après vérification de l'offre de la FQM il a été réalisé que c'est une invitation à adhérer à la FQM et non à renouveler et que la municipalité jusqu'à présent à payer des formations au besoin seulement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité ne désire pas y adhérer pour le moment.

Adoptée.

4.7 Renouvellement ADMQ Association des Directeurs Municipaux du Québec avec assurance en 2022.

2021-11-173

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre différents services et formations à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière en est membre et que son adhésion et que tel qu'inscrit à son contrat de travail cette adhésion doit être renouvelée pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière Lisa Lee Farman à l'ADMQ avec assurance pour 2022.

2021-11-174

Adoptée

4.8 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2021.

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fermer les bureaux municipaux pour une durée de deux semaines, du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée

2021-11-175

4.9 Autorisation d'utiliser un montant du surplus au budget 2022.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en 2021 n'ont pas pu être tous réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à vérifier avec notre firme comptable le montant du surplus qui pourra être utilisé en 2022.

QUE le montant devra être précisé dans une résolution avant la fin de l'année 2021.

Adoptée

5. Législation

5.1 Gel des salaires des élus.

La directrice générale, secrétaire-trésorière avise qu'on ne peut changer la présentation de l'ordre du jour et que par conséquent un AVIS DE MOTION ainsi que la présentation du PROJET DE RÈGLEMENT 128-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX seront ajoutés au point divers de la présente séance.

2021-11-176

5.2 Nomination des élus aux différents comités administratifs, municipal et régional.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des représentants de comité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE conseil nomme les conseillers, conseillères suivants (es) :

Maire, Patrice Morin :

- CCU Comité d'Urbanisme
- SIEGDV Société d'initiative économique du Grand Daveluyville et Victoriaville
- CDSEGD Comité développement socio-économique du Grand Daveluyville
- SADC Société d'aide au développement de la collectivité
- Budget
- Régie des Chutes

Conseillère # 2, Eve-Lyne Marcotte :

- Bibliothèque
- MAE et PFM Politique Familiale
- MADA
- Sentiers
- Le Causeur

Conseillère # 3, Denise Houle :

- Route bleue
- Sentiers
- La forêt nourricière

Conseiller # 4, Steven R. Deshaies

- Festifalls
- Sentier des Pêcheurs
- Substitut Régies des Chutes
- PFM – Politique familiale municipale

Conseiller # 5, Gaétan Légaré

- Avenue Santé Bois-Francis
- Régies des Chutes
- Borne sèche

Conseiller # 6, Bernard Philipps

- Budget
- Muncar
- GMR

Conseiller (ère) # 1 : À venir

- CCU Comité d'urbanisme
- OSBL Touristique
- Photo

Adoptée

2021-11-177

6. Aménagement et Urbanisme

6.1 Demande CPTAQ pour lotissement.

CONSIDÉRANT QUE L'arpenteur géomètre Étienne Dallaire doit faire une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), concernant la demande de permis pour le lot 5 652 290;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cette demande, notre technicien en bâtiment, monsieur Réjean Poisson à étudier le dossier et que cette demande ne contrevient pas aux règlements de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la demande de monsieur Étienne Dallaire arpenteur géomètre à la CPTAQ pour le lot 5 652 290 et que celle-ci ne contrevient pas aux règlements municipaux.

Adoptée

6.2 Nomination au nouveau comité de consultation d'urbanisme CCU.

CONSIDÉRANT QUE qu'un membre ne désire plus faire parti du comité d'urbanisme CCU, nous reportons ce point à une prochaine séance. Nous invitons les citoyens intéressés à faire parti du comité de donner leur nom à la directrice générale sur les heures d'affaires.

6.3 Budget pour sentiers municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le comité des sentiers municipaux organise à l'occasion des activités et que ce n'est ni au comité et ni aux bénévoles d'assumer les frais en lien avec celles-ci.

2021-11-178

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise un budget de 500\$ pour les activités 2022 du comité des sentiers municipaux.

Adoptée

7. Travaux Public

7.1 Engagement d'un nouvel employé au travaux public.

2021-11-179

CONSIDÉRANT QUE le poste d'employé à la voirie municipale qu'occupait monsieur Gaétan Tremblay est vacant depuis le 1^{er} octobre dernier.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière a reçu en entrevue deux candidats et a discuté avec le maire et les élus de sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil engage, tel que recommandé par la directrice générale, monsieur Robert Chiasson au poste d'employé de voirie municipale de Maddington Falls. Que celui-ci débutera son emploi le 30 novembre 2021 et qu'un contrat de travail sera signé.

Adoptée

2021-11-180

7.1 Entretien déneigement trottoirs à l'édifice municipal.

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Baril déneige les trottoirs avant et arrière du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Baril s'occupe également de mettre les bacs à ordures et de recyclage au chemin lors des journées de collectes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil donne une somme de 400 \$ pour le déneigement des trottoirs et la mise au chemin des bacs à ordures et de recyclage. Que cela lui soit versé en 2 versements et qu'une facture est exigée.

Adoptée

8.Sujet Divers (demeure ouvert)

2021-11-181

8.1 AVIS DE MOTION- REGLEMENT 128-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Morin pour l'adoption prochaine du règlement 128-01 modifiant le règlement numéro 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX. Monsieur Patrice Morin fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du *Code municipal*.

2021-11-182

8.2 ADOPTION- PREMIER PROJET DE REGLEMENT 128-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX a été adoptée le 8 janvier 2018 par la Municipalité de Maddington Falls conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Maddington Falls désire geler la rémunération de base annuelle des élus incluant l'allocation de dépenses ; Le conseil prévoit adopter la modification des articles suivants du règlement 128 relatif au traitement des élus municipaux lors de la séance régulière du 11 janvier 2022 afin de respecter le 21 jours entre l'avis public et l'adoption du règlement conformément aux articles 8 et 9. :

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la présente séance du 18 novembre 2021;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le présent projet de règlement 128-01 soit adopté et que la modification des articles suivants du règlement 128 relatif au traitement des élus municipaux **SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

L'article 4 du règlement 128 devra dorénavant se lire ainsi :

ARTICLE 4. La rémunération de base annuelle incluant l'allocation de dépenses du maire est fixée à celui de 2021 soit 10 185.12\$ par an et celle de chaque conseiller(ère) est fixée à 3 395.04\$ par an ce qui correspond au tiers de celle du maire. Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité. Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Aucune augmentation des salaires.

L'article 7 du règlement 128 devra dorénavant se lire ainsi :

ARTICLE 7. Aucune indexation ou augmentation des salaires pour les élus municipaux.

ADOPTÉE

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman,
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

Avis de motion	18 novembre 2021
Présentation du règlement	18 novembre 2021
Adoption	11 janvier 2022
Publication	12 janvier 2022
Entré en vigueur	12 janvier 2022

2021-11-183

8.3 Autorisation d'imprimer chez Graphitek.

CONSIDÉRANT QUE Le livret de la nouvelle politique MADA doit être imprimé et que la MRC d'Arthabaska a une entente avec l'imprimeur Graphitek;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise d'imprimer le nouveau livret de politique MADA au montant de 1 960\$ avant taxes tel que la soumission #22069 qui nous a été remise par la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

9. Rapport des élus

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

10.PÉRIODE DE QUESTIONS

11.LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-184

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

QUE la séance soit levée à **21H30.**

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2021

